



Problème infiltration gouttière voisin

Par **nono7895**, le **13/06/2011** à **20:57**

Bonjour,

Je suis en conflit avec mon voisin. Sa gouttière est collé à mon mur. Ma maison est plus haute.

Cette gouttière est en plastique et une plaque de zinc fixée sur mon mur plus en hauteur évite que l'eau ne déborde sur le mur. Dans ce but, cette plaque reprend la forme de la gouttière. Cette plaque tombe et l'eau pluvial passe aisément et commence à creuser le mur (moellons). Selon des professionnels, il conviendrait d'installer un cheneau. ce dernier existe de l'autre côté du toit du voisin.

il se trouve que j'ai des infiltrations d'eau et sous forme de salpêtre.

Ces manifestations d'humidité se définissent sur une ligne reprenant la longueur de la gouttière située au dessus. Il s'agit d'une vieille maison, cette pièce est une ancienne cave située en dessous de la maison du voisin.

Ma question est quels sont mes moyens et mes droits ?

Par **mimi493**, le **13/06/2011** à **21:50**

Déclaration de dégat des eaux à votre assurance, l'expert vous remettra son rapport vous permettant d'exiger les travaux de votre voisin